Justificatif généré le 04/10/2022

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 04/10/2022
Département : (92) Hauts-de-Seine
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/19201526575249-2021B06783_2022-09-29
N° d'annonce : 19201526575249-2021B06783_2022-09-29

YACHT CLUB INTERNATIONAL DE MARINA BAIE DES ANGES

Société anonyme

176 Avenue Charles de Gaulle, 92522 Neuilly-Sur-Seine Cedex

R.C.S. : NANTERRE 037 220 977

Activité : autres activités récréatives et de loisirs

Tribunal de commerce de Nanterre

Autre jugement, dépôt, ordonnance – Autre jugement prononçant

Jugement en date du 29 septembre 2022

Greffe du Tribunal de Commerce d'Antibes. Par jugement du 27/09/2022, le tribunal de commerce d'Antibes constate que l'exécution du plan est achevée; Dit que les décisions relatives à la procédure de sauvegarde seront radiées d'office, Radiation du R.C.S. des mentions relatives à la procédure de sauvegarde (article R.123-135 3^{o} du code de commerce)

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)